

Conseil d'Administration
de la Régie Malouine de l'Eau

22 novembre 2023

N/Réf. : JP/VLS - N° 220.11.2023

La réunion s'est tenue à 18h30 à la Régie Malouine de l'Eau sous la présidence de Monsieur Guillaume PERRIN (Président)

Nombre de membres
En exercice : 12
Présents : 7
Ayant donné
procuration : 0
Absent(s) : 5
Votants : 7

Présents : M. Guillaume PERRIN (Président), M. Serge BESSEICHE (Président Délégué), M. Florian BIGAUD (1^{ER} Vice-Président) Mme Anne-Katell LE ROUILLE (2^{ième} Vice-Présidente), M. Pascal FLAUX, M. Johann LEUX, M. Eric POUSSIN (3^{ième} Vice-Président), Monsieur GAVRAND (CLCV), M. Pierre LE FILLEUL (UDAF 35), Monsieur Gérard MAVIAN (UFC que Choisir)

Absents : M. Abel KINIE, M. Christophe BASTIDE, Mme Céline ROCHE, M. Olivier COMPAIN (4^{ième} Vice-Président), Monsieur Jean Francis RICHEUX

Assistaient également : M. PIERRARD, M. LE SAULNIER

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Monsieur Guillaume PERRIN, Monsieur Pascal Flux est désigné secrétaire de séance.

2. ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix le précédent compte-rendu : il n'y a pas d'observation.

Vote : Adopté à l'unanimité (7/7)

3. ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE RESEAUX AEP 2024-2026

Monsieur PIERRARD indique que ce marché de travaux à bon de commandes a été lancé afin de déléguer à une entreprise de TP les travaux de création et d'extension du réseau, mais également le renouvellement et le renforcement du réseau et des branchements existants. Il ajoute que cet accord cadre concerne également les interventions de réparation dans le cadre de l'astreinte.

Monsieur PIERRARD précise que le rapport d'analyse a été réalisé par le bureau d'études ATEC et ajoute qu'en application des critères de jugement prévus dans la consultation, il en ressort le classement suivant :

ENTREPRISES	1- NOTE TECHNIQUE /50	2- PRIX /40	3- ASTREINTE /10	TOTAL /100	CLASSEMENT
OUEST TP/VEOLIA	37.50	37.94	7.50	82.94	1^{er}
STURNO	35.23	40.00	2.50	77.73	2^{ème}

Il indique qu'après la présentation du rapport d'analyse à la Commission des marchés, il est proposé de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse, l'offre du Groupement OUEST TP/VEOLIA, avec une majoration des prix du BPU de 4 %.

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix l'attribution de ce marché au groupement OUEST TP/VEOLIA.

Vote : Adopté à l'unanimité (7/7)

4. VOTE DES TARIFS EAU POTABLE 2024

Monsieur PIERRARD rappelle les évolutions des tarifs RME et tarifs d'achat d'eau depuis 2012. Il précise que les augmentations importantes du tarif d'achat d'eau depuis deux ans, avaient amené le conseil d'administration à voter des augmentations des tarifs RME ainsi qu'une augmentation du nombre de tranches tarifaires en 2023.

Monsieur PIERRARD précise que le tarif EPSM d'achat d'eau 2024 augmentera de la manière suivante :

- Part collectivité : 0.314 €HT au lieu de 0.305, soit +3%
- Part délégataire : 0.491 €HT au lieu de 0.460, soit +6.8%

Le tarif global, avec la redevance prélèvement, augmentera par conséquent de 5.1% et sera de 0.8365 €/m³.

Sur la base de 3 200 000 m³ acheté par an, cela représentera pour RME une augmentation d'environ 130 000 € par an.

Il précise que l'augmentation constatée des dépenses de la Régie depuis début 2023 est de 5.2% sur les charges hors achat d'eau et de 5% sur les charges de personnel. Il ajoute que celle-ci semble ralentir par rapport à ces derniers mois, mais qu'elle devrait cependant rester à un taux assez élevé à court terme (hypothèse : 3% en 2024).

L'impact attendu sur le budget 2024 se situe autour de 120 000€, soit avec les achats d'eau, un total de 250 000€.

Monsieur PIERRARD explique qu'en partant du principe que les efforts continus sur le renouvellement du réseau et la recherche de fuites permettront d'acheter moins d'eau, les simulations de tarifs 2024 ont été réalisées avec l'objectif d'obtenir 200 000 € de recettes supplémentaires.

Pour nous situer par rapport à d'autres services de distribution d'eau, Monsieur Pierrard explique qu'il a appliqué la formule de révision du syndicat voisin de la rive gauche sur nos tarifs 2023 (uniquement sur une partie des tarifs, comme si nous avions une part collectivité et une part délégataire).

Les augmentations ainsi obtenues sont les suivantes :

	2023	2024
Abonnement	84,00 €	86,27 €
tranche 1	0,96 €	0,993 €
tranche 2	1,08 €	1,117 €
tranche 1	1,51 €	1,561 €
tranche 2	1,55 €	1,603 €

Cette augmentation de 2.7% de l'abonnement et de 3.4 % des 4 tranches entraînerait une augmentation des factures types de 2.4 à 2.6% et permettrait d'envisager des recettes supplémentaires autour de 215 000€ en 2024.

Observant que cette augmentation permettrait d'être un peu au-dessus de l'objectif de recettes supplémentaires fixé et que cela implique une augmentation identique de toutes les tranches, Monsieur Pierrard propose aux membres du Conseil d'Administration, d'adopter une meilleure progressivité en augmentant un peu moins l'abonnement et en impactant un peu plus les tranches supérieures.

Les tarifs proposés au vote sont les suivants :

	2023	2024	Variation
Abonnement	84,00 €	86,00 €	2,38%
Tranche 1 (0 à 120 m3)	0,96 €	0,990 €	3,1%
Tranche 2 (121 à 200 m3)	1,08 €	1,115 €	3,2%
Tranche 3 (201 à 1000 m3)	1,51 €	1,560 €	3,3%
Tranche 4 > 1000 m3	1,55 €	1,605 €	3,55%

Il indique que de ce fait on observe alors qu'on arrive quasiment à l'objectif de recettes supplémentaires mais avec une meilleure progressivité dans les augmentations.

Il précise que les augmentations allant de +2.14 % à +2.66 % restent par ailleurs en dessous de l'inflation actuelle et prévisionnelle pour 2024.

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix les tarifs Eau Potable 2024 ci-dessous :

La part fixe :

Compteur Ø 15 mm/ Ø 20 mm :	86€ HT/an
Compteur Ø 30 mm :	160 € HT/an
Compteur Ø 40 mm :	220 € HT/an
Compteur Ø 50 mm :	325 € HT/an
Compteur Ø 60 mm/ Ø 65 mm :	430 € HT/an
Compteur Ø 80 mm :	640€ HT/an
Compteur Ø 100 mm :	855 € HT/an
Compteur Ø 150 mm :	1 070 € HT/an
Défense incendie (quel que soit le Ø) :	160 € HT/an

La part variable :

Consommation de : 0 - 120 m3	0.990 € HT
Consommation : 121 m3 - 200 m3	1.115 € HT
Consommation : 201 m3 - 1000 m3	1.560 € HT
Consommation : > 1000 m3	1.605 € HT

Vote : Adopté à l'unanimité (7/7)

5. VOTE DES TARIFS PRESTATIONS DIVERSES

Monsieur PIERRARD indique que comme l'année précédente, il est proposé aux membres d'ajuster les prix le nécessitant en fonction de l'inflation et des augmentations de nos fournisseurs.

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix les tarifs de prestations diverses 2024.

Vote : Adopté à l'unanimité (7/7)

6. VOTE DES TARIFS TRAVAUX 2024

Monsieur PIERRARD propose de répercuter sur les prix du bordereau de travaux les augmentations subies par RME.

L'augmentation moyenne est de 4% avec des variations selon les postes.

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix les tarifs travaux 2024.

Vote : Adopté à l'unanimité (7/7)

7. DEMANDE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ILLE ET VILAINE D'UN RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION AU FSL

Monsieur PIERRARD indique le Président du Conseil Départemental nous a signalé qu'à la suite de l'élargissement des conditions d'octroi du FSL ces dernières années, le dispositif a connu une remobilisation importante avec plus de 12 000 demandes en 2022 (contre 7200 en 2019). Il a également indiqué que la dynamique se poursuit en 2023 et que l'enveloppe annuelle était déjà consommée à 80% à fin aout.

Monsieur PIERRARD précise que face à ce constat, le département a abondé le fond à hauteur de 1 million d'euros supplémentaires dès le mois de juin tout en resserrant les critères d'attribution pour concentrer ses efforts sur les ménages les plus modestes.

Monsieur PIERRARD ajoute que le Président du Conseil Départemental a proposé un abondement supplémentaire de 2.37 millions et dans le même temps appelle l'ensemble des contributeurs, dont fait partie la RME, à renforcer leurs participations afin de maintenir le dispositif jusqu'à la fin de l'année.

Monsieur PIERRARD précise aux membres que la Régie a déjà voté en 2023 l'augmentation de notre contribution de 15 000 à 16 500 € mais que la ligne budgétaire correspondante nous permettrait d'abonder encore un peu plus cette année si le conseil d'administration en décide ainsi.

Il propose donc aux membres du Conseil d'Administration de porter à 18 000 € la contribution pour 2023.

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix l'adoption de cet avenant pour modification de la contribution FSL pour 2023.

Vote : Adopté à l'unanimité (7/7)

8. RENOUELEMENT DES CONVENTIONS D'ECHANGE D'EAU

Monsieur PIERRARD indique que le bureau syndical d'EPSM a formulé le souhait de renouveler les conventions dans les mêmes conditions jusqu'au 31/12/2025 et de réfléchir aux modifications éventuelles à apporter aux conventions notamment pour tenir compte des évolutions à venir du périmètre de certaines collectivités adhérentes.

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix la validation des nouvelles conventions d'achat d'eau.

Vote : Adopté à l'unanimité (7/7)

9. DEGREVEMENTS WARSMANN

Monsieur Jocelyn PIERRARD présente aux membres la liste des dégrèvements Warsmann.

Le montant total des dégrèvements proposé est de 556,25 € HT (147,53 € HT pour l'eau potable et 408,72 HT pour l'assainissement).

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix l'adoption de dégrèvements Warsmann pour un montant total de 556,25 €.

Vote : Adopté à l'unanimité (7/7)

10. ADMISSION DES NON-VALEURS

Monsieur Jocelyn PIERRARD présente aux membres la liste des propositions d'admission en non-valeur.

Elles se chiffrent à un montant total de 8 524,46 € : 3 766,63 € HT pour l'eau potable et 4 757,83 € HT pour l'assainissement.

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix les admissions en non-valeur pour un montant total de 8 524,46 €.

Vote : Adopté à l'unanimité (7/7)

9. INFORMATIONS DIVERSES

Travaux en cours

- Rue Broussais-Place Brevet : terminé pour l'eau potable
- Renouvellement de compteurs de sectorisation anciens par des débitmètres
- Renouvellement des 6 km de DN400 : Le chantier avance plus vite que prévu, le secteur 1 (rue de la Grassinai) devrait bientôt être terminé. Le secteur 2 (du Giratoire des anciens combattants à la découverte) débutera fin novembre et devrait être terminé avant les vacances de Noël.

Dates de la prochaine réunion

Mardi 11 décembre 2023 - 18h30

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h30.

Le Président de la Régie Malouine de l'Eau,

Guillaume PERRIN


40, B. des Déportés - CS 1709
Tél. : 02 99 20 35 00
Fax : 02 99 20 35 09
www.rme.saint-malo.fr
SIRET : 539 390 199 00015 - Code APE : 3603Z

Le secrétaire de Séance

